



# Rapport d'Orientations Budgétaires

---

# 2023

## Rappel règlementaire

- L'examen du budget doit être précédé d'une phase préalable constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les **orientations budgétaires** (articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4311-1 du CGCT).
- Ce débat doit intervenir **dans un délai de deux mois** précédant le vote du budget pour les communes.
- Même s'il ne doit emporter **aucune décision à ce stade de** la procédure budgétaire, **ce débat constitue une formalité substantielle** destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir au cours de la phase préparatoire du budget.

## Rappel réglementaire

- Ce débat permet à l'assemblée délibérante :
  - de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
  - d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité.
- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) propose les orientations de la Collectivité en termes de services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement
- La loi a rendu **obligatoire le vote** du DOB (en faisant apparaître la répartition des voix), sur la base d'un **rapport d'orientations budgétaires** (ROB), ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport.

## **CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL**

## Le contexte économique national

### Principaux éléments de cadrage économique *(données PLF 2023)* :

Le budget de l'État s'appuie sur une prévision de croissance de l'activité de 1 % pour l'année 2023 (après 2,7 % en 2022).

Selon le Projet de Loi de Finances pour 2023 l'inflation ralentirait en 2023, sur la base d'une hausse de + 4,2 %, contre 5,2 % en moyenne sur un an, en 2022 *(estimation provisoire de l' Insee)*

### Prévisions de croissance (PIB volume)

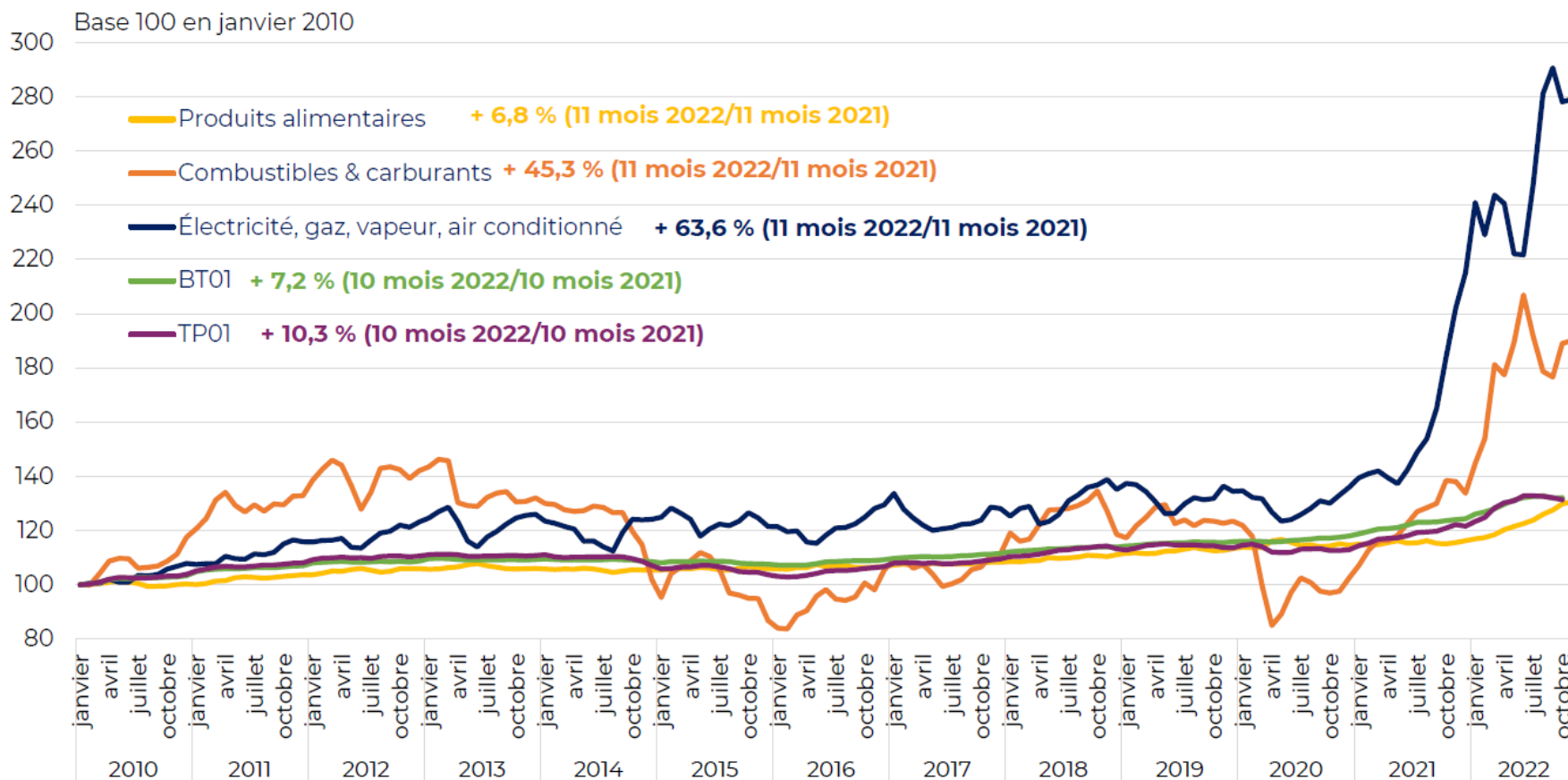
Prévisions annuelles <u>France</u>	2022	2023
<a href="#">Insee (déc. 2022)</a>	+2,5%	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2022)</a>	+2,6%	+0,3%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2022)</a>	+2,6%	+0,4%
<a href="#">OCDE (nov. 2022)</a>	+2,6%	+0,6%
<a href="#">FMI (oct. 2022)</a>	+2,5%	+0,7%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2023)</a>	+2,7%	+1%

### Prévisions d'inflation

Prévisions annuelles <u>France</u>	2023
<a href="#">Insee (déc. 2022)</a>	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2022) - IPCH</a>	+6,0%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2022) - IPCH</a>	+4,4%
<a href="#">OCDE (nov. 2022) - IPCH</a>	+5,7%
<a href="#">FMI (oct. 2022) - IPCH</a>	+4,6%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2023)</a>	+4,2%

## Le contexte économique national

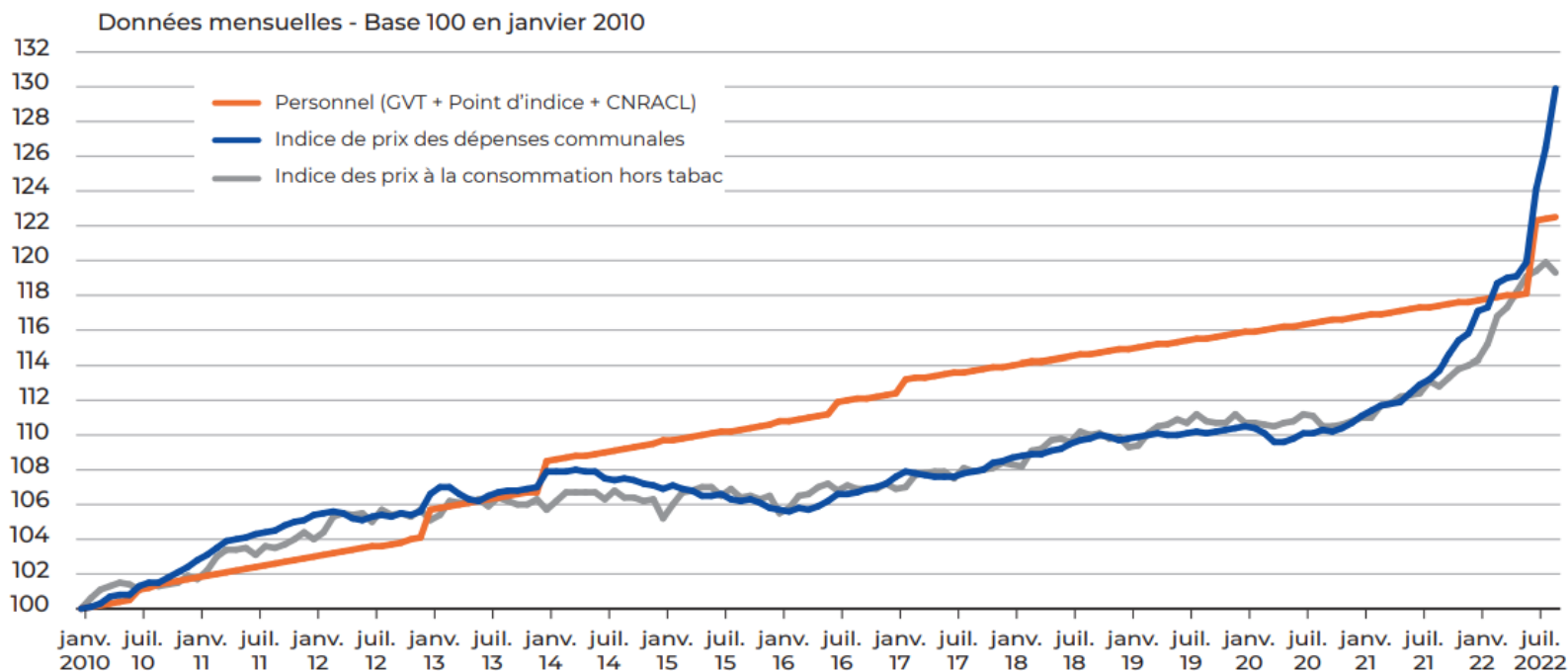
### Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



## Le contexte économique national

● **Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépenses des communes.** À la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022, la hausse annualisée de l'indice de prix associé à ces frais de personnel est équivalente au Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), soit + 0,8 %, comme les deux années précédentes. Cependant en prenant en compte un trimestre supplémentaire et donc en intégrant la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la progression annualisée est de 1,7 %.

### Évolution des dépenses de personnel

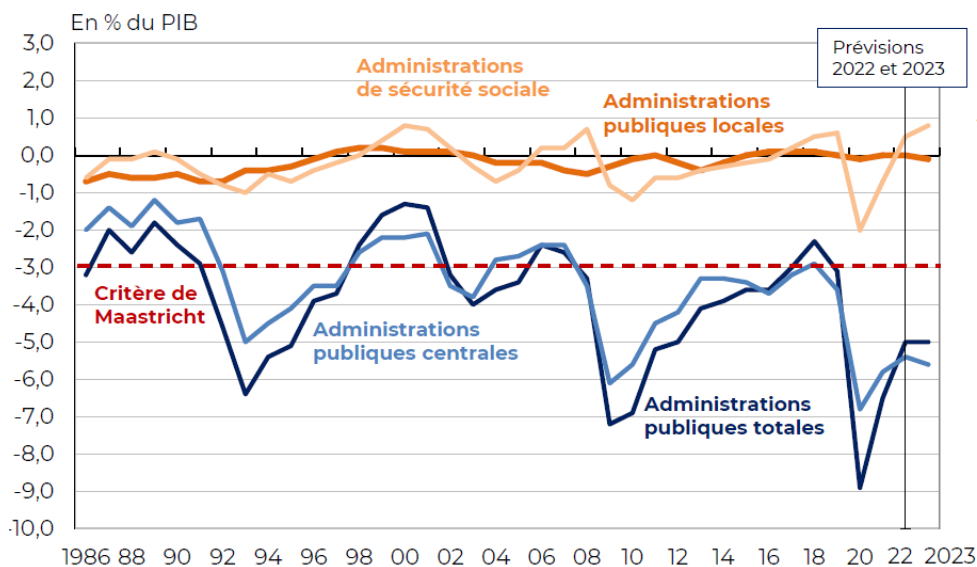


## Le contexte économique national

### Dette publique

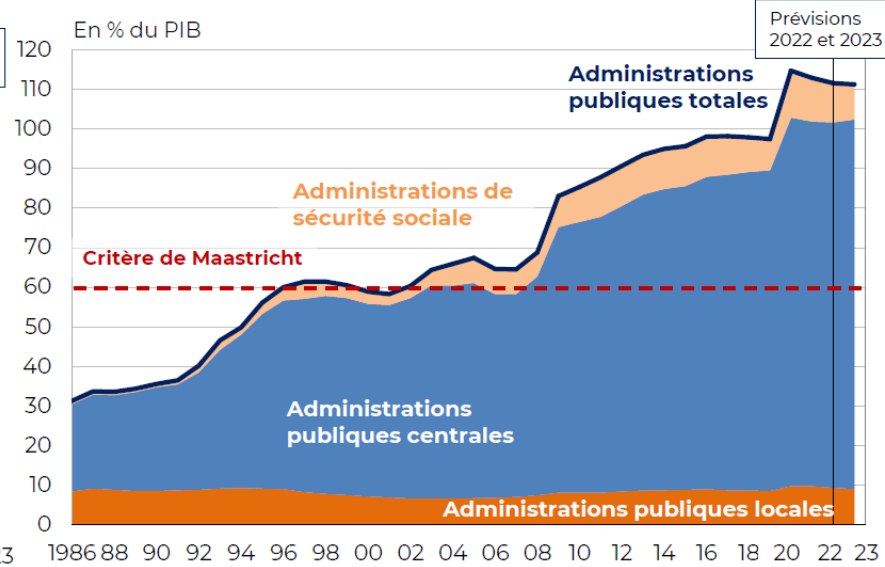
Le déficit public s'est creusé depuis 2020, et la pandémie de COVID 19. Selon les prévisions gouvernementales, il devrait s'établir à 5 % du PIB en 2023 contre 4,9 % en 2022. En parallèle, le niveau d'endettement de l'Etat s'est également accentué depuis 2020.

#### Le déficit des administrations publiques



©La Banque Postale

#### La dette des administrations publiques



©La Banque Postale

Source : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2020 puis [RESF annexé au PLF 2023](#)

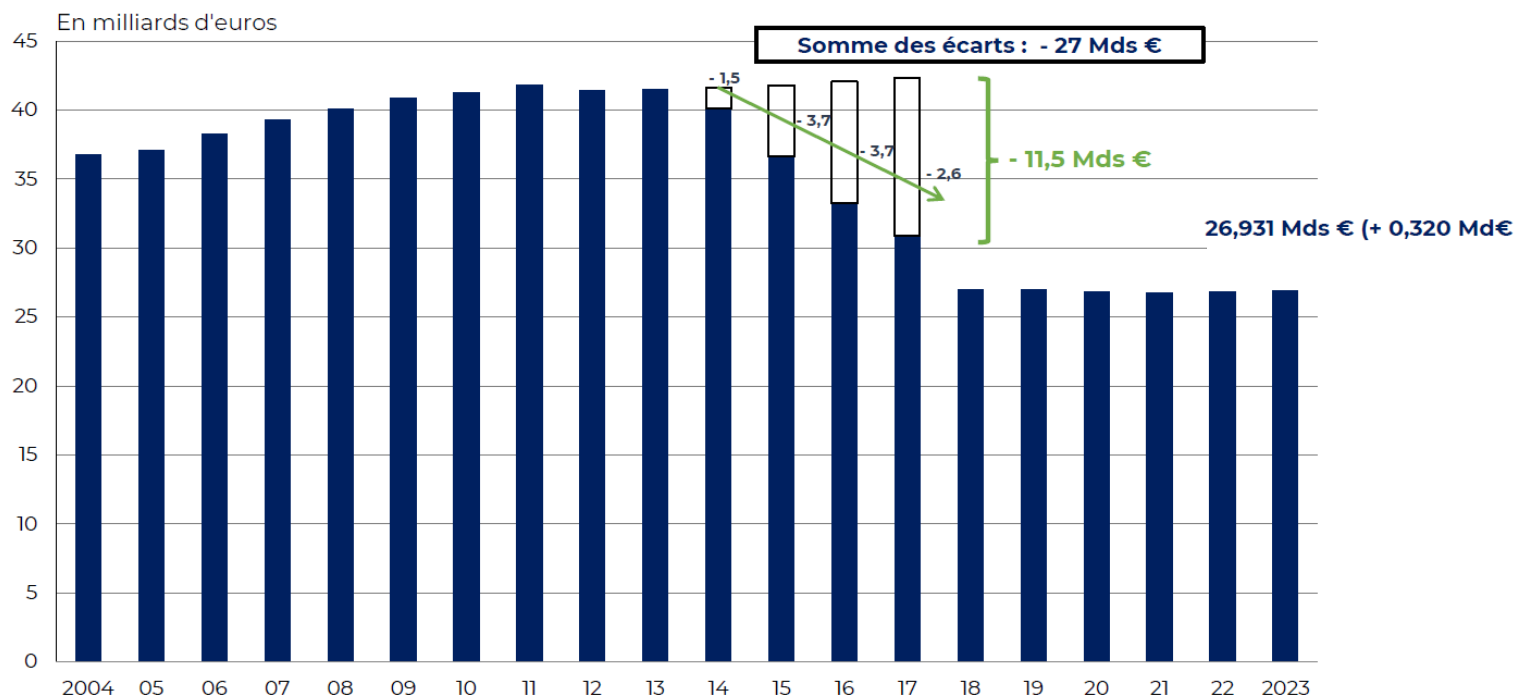


## Le contexte économique national

### Dotations de l'Etat aux Collectivités locales :

- ✓ **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : hausse affichée de la DGF, pour la 1ère fois depuis 13 ans, (+ 320 M€),** mais en réalité, et compte tenu de l'inflation anticipée à 4,2% en 2023 c'est bien une baisse en euros constants des concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales en 2023.

### Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)



Source : [Jaune budgétaire](#) annexé au projet de loi de finances pour 2023

© La Banque Postale



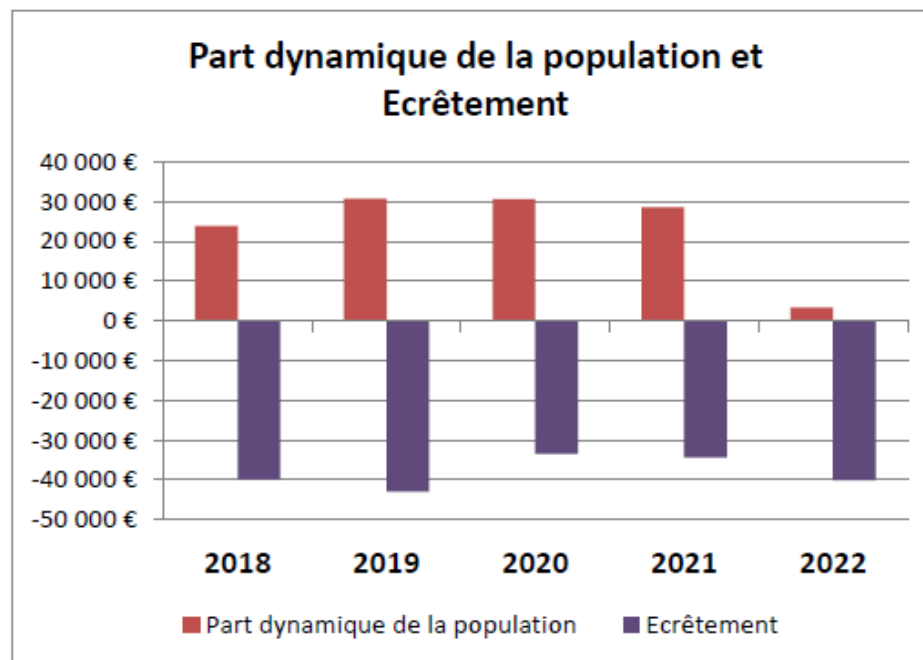
## Focus : évolution de la DGF pour SAUTRON / 2018 - 2022

### DGF / Ecrêtement – suppression pour l’année 2023

#### **Modification des conditions d’écêtement de la dotation forfaitaire en 2023** (Art.195 de la Loi de Finances)

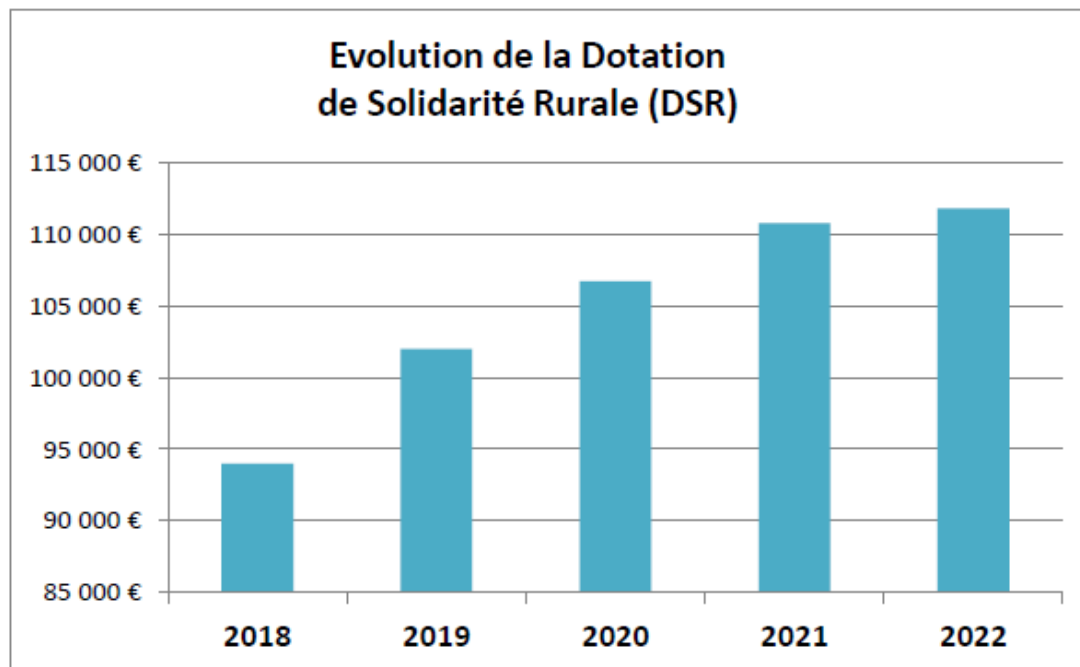
La dotation forfaitaire évolue chaque année selon la variation de la population DGF, constatée entre le 1er janvier d’une année et le 1er janvier de l’année précédente, et peut se voir également appliquer une **ponction dite de « péréquation »**, visant à financer les réallocations internes de la DGF. **Ce prélèvement concerne les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 85 % de celui de la strate.**

⇒ Dans un effort de soutien financier aux collectivités locales, le gouvernement a décidé de suspendre ce prélèvement, uniquement pour l’exercice 2023 (soit, potentiellement, 40 000 € de dotation forfaitaire en plus pour SAUTRON en 2023)



## Focus : évolution de la DGF pour SAUTRON / 2018 - 2022

- ✓ **Pour SAUTRON, l'autre composante de la DGF qui la concerne – la Dotation de Solidarité Rurale (qui bénéficie essentiellement aux Communes de moins de 10 000 habitants) – a vu sa progression ralentir assez fortement en 2022.**
- ✓ **Au niveau national, la DSR progressera de 200 millions d'euros en 2023, soit + 10,65 % (après une augmentation de 95 M € en 2022 et 90 M € en 2021) ; augmentation qui devrait bénéficier majoritairement aux Communes percevant la seconde part de la dotation, la fraction « péréquation ».**
- ✓ *Pour rappel : la Commune bénéficie uniquement de la fraction « péréquation » de la DSR, destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique.*



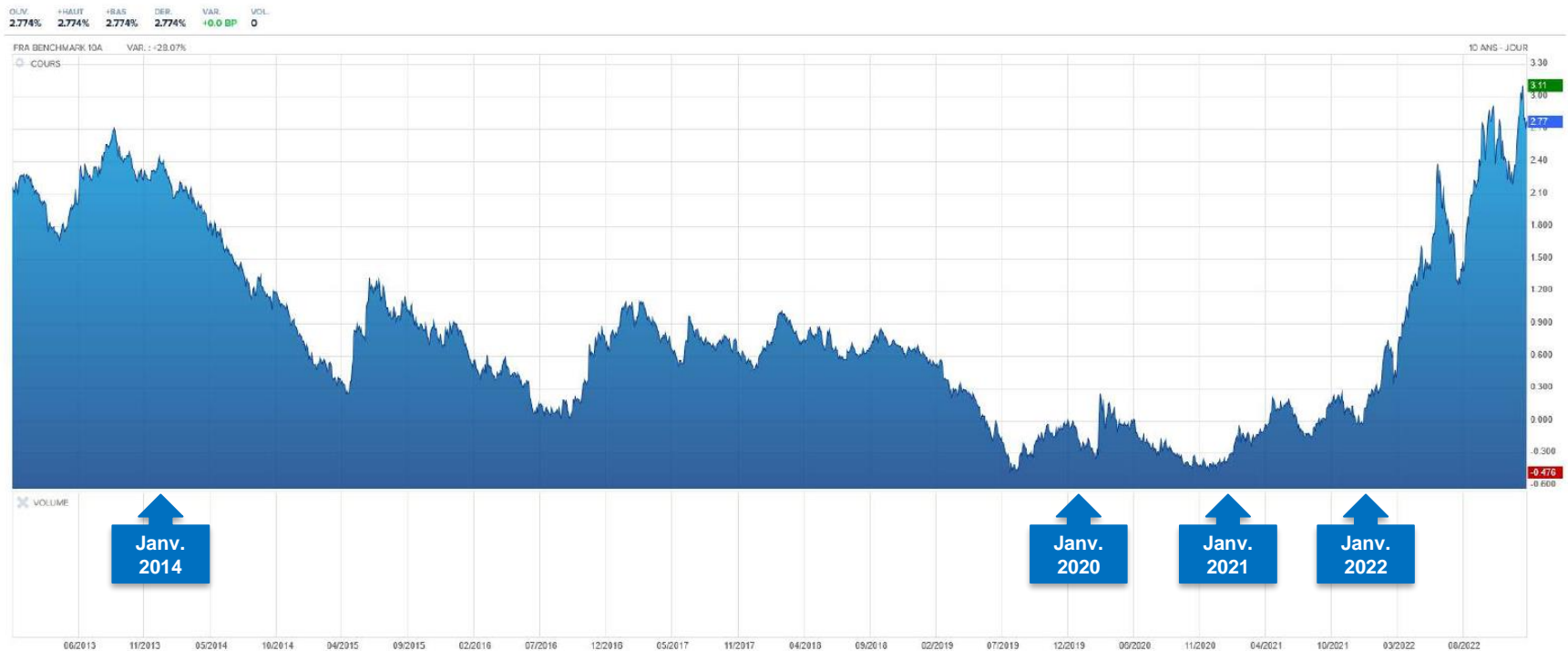
## Le contexte économique national

### Conditions de financement et taux d'intérêt :

Evolution depuis 10 ans du taux OAT 10 ans emprunts France

2,77% au 11/01/2023

Source Boursorama



## **CONTEXTE LOCAL**

## Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2023

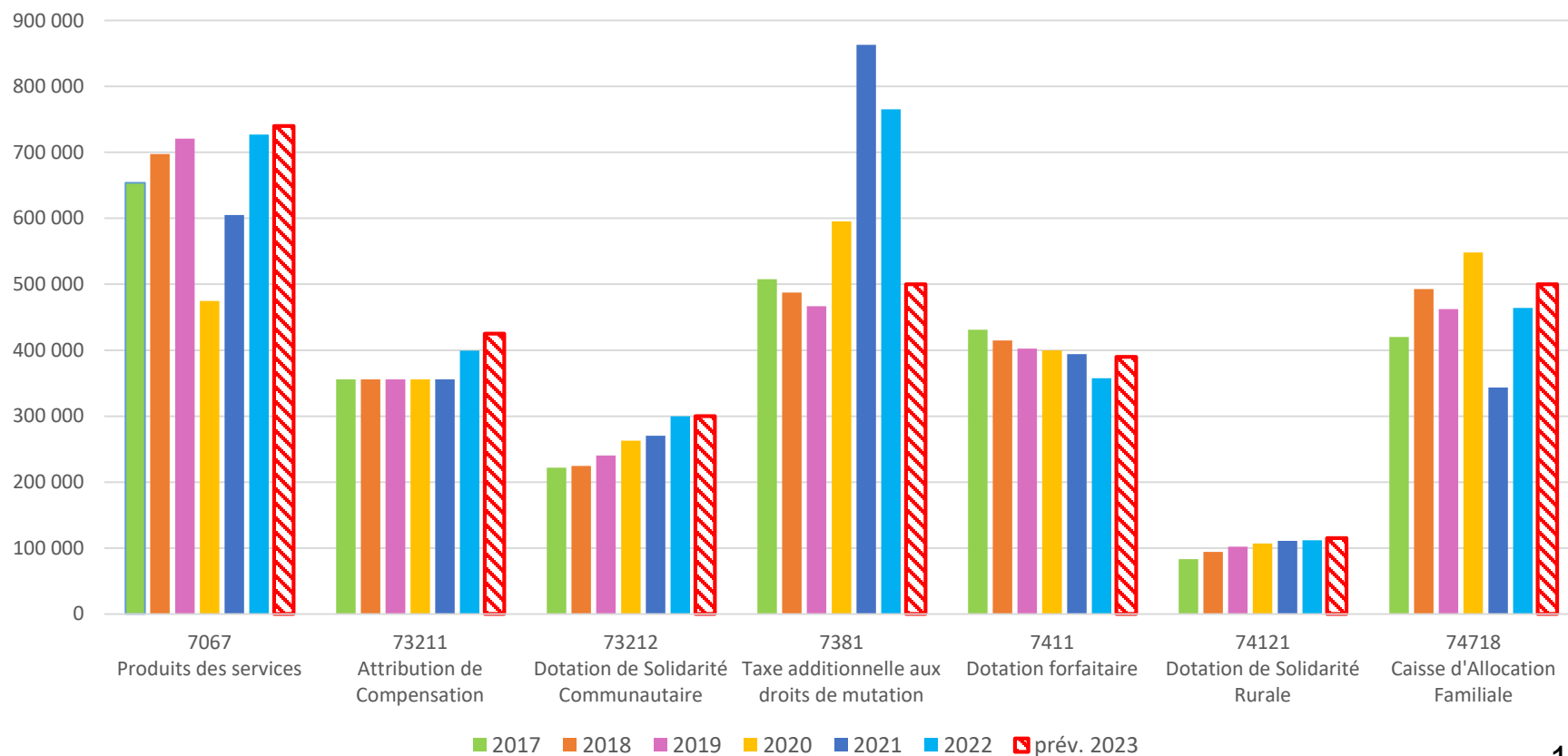
### En termes d'orientations des recettes de Fonctionnement : *(principales recettes)*

1. Augmentation des **recettes fiscales** pour 2023 – de part la revalorisation annuelle automatique des bases de + 7,1 % en 2023, après + 3,4 % en 2022 (« effet bases »), sans compter les nouvelles constructions (bases physiques), qui peuvent être estimée à une hausse de + 0,5 % des bases fiscales.
2. Légère hausse des **dotations de l'Etat** : la Dotation forfaitaire devrait augmenter, de part la neutralisation de l'écrêtement pour 2023 et l'augmentation de la population ; hausse également attendue de la Dotation de Solidarité Rurale – notamment via la fraction « péréquation ».
3. Augmentation des reversements de **Nantes Métropole** :
  - *Hausse de l'Attribution de Compensation, revue en 2021, liée dorénavant à la prise en compte des conventions de gestion, engendrant un solde positif pour la Commune / + 25 000 € pour 2023)*
  - *Evolution positive de la Dotation de Solidarité Communautaire – dans quelle proportion en 2023 ? + 7 % en 2019, + 9 % en 2020, puis + 2,8 % en 2021 et + 11 % en 2022*
4. Augmentation des **produits des services** : + 3 % *(estimation globale tous services pour 2023)*
  - *Revalorisation des tarifs de restauration, accueil des centres de loisirs et périscolaire (au taux d'effort)*
5. Ralentissement de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** après deux très bonnes années (2021 et 2022) – *prévision 2023 : 500 000 € (à revoir dans l'année)*
6. **Subvention exceptionnelle de la DRAC** liée à l'ouverture de la Médiathèque *(estimée à 155 000 €)*

## Le contexte local – Prévission par grandes masses du Budget 2023

### Evolution des principales recettes de Fonctionnement : hors fiscalité directe

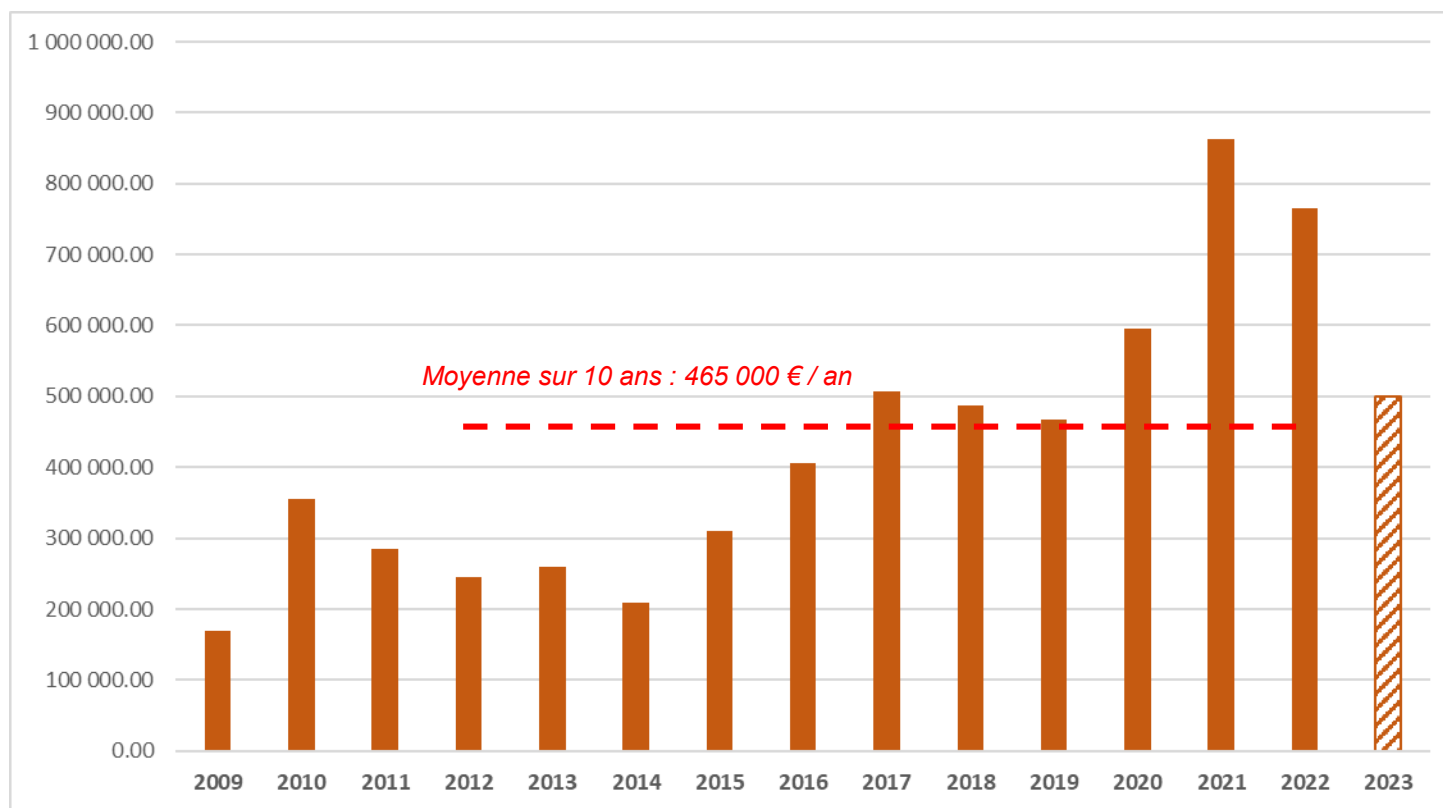
Evolution des principales recettes - hors fiscalité directe





## Le contexte local – Pr vision par grandes masses du Budget 2023

Evolution des droits de mutation :

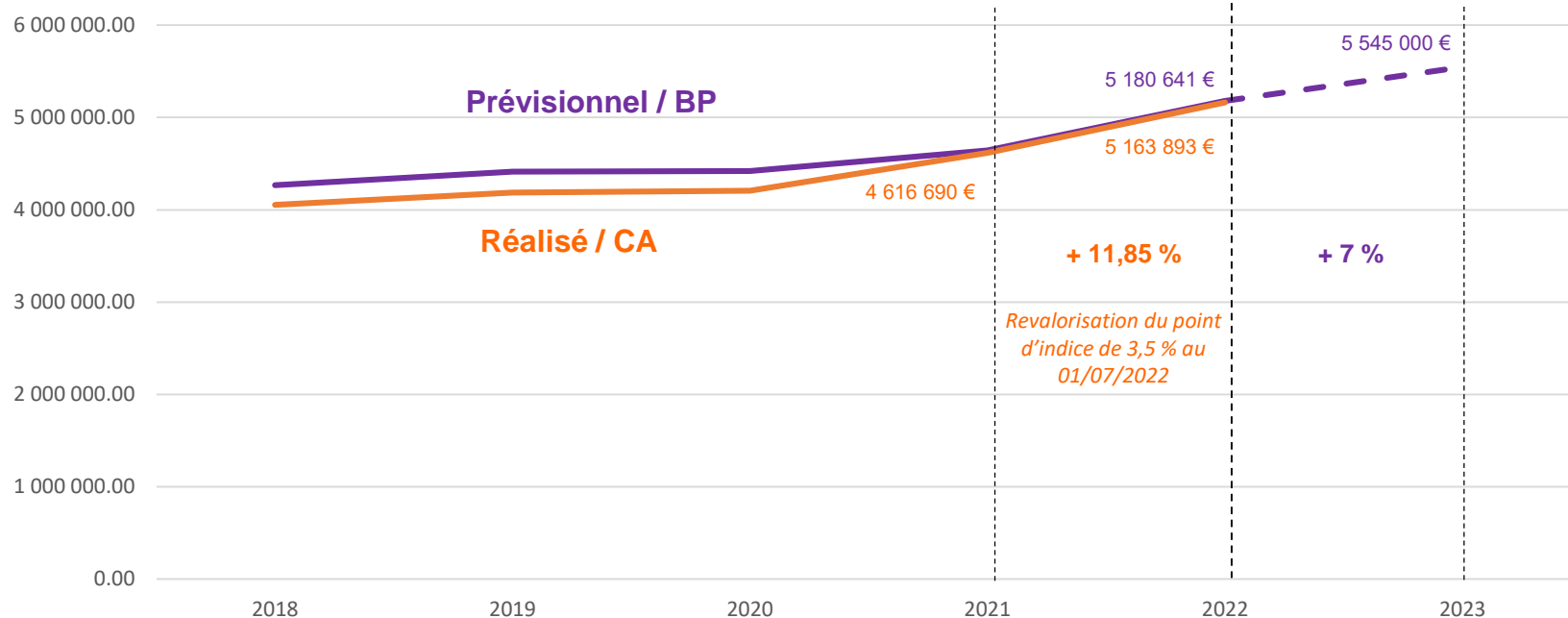


## Le contexte local – Préviation par grandes masses du Budget 2023

### En termes d'orientations des dépenses de Fonctionnement :

1. Augmentation de **+ 7 %** des **charges de personnel**, en lien avec le renforcement des services (ouverture médiathèque en septembre, réorganisation de la cuisine centrale et PAD, renfort DST pour 6 mois, ...) et **l'impact en année pleine** de la revalorisation du point d'indice, du régime indemnitaire ainsi que la nouvelle structure d'accueil de loisirs « Dream Team »

Evolution des charges de personnel / chapitre 012



## Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2023

### Composantes de l'évolution de la masse salariale en 2023 (*prévisionnel*) :

#### Dépenses supplémentaires en 2023 :

##### **Impacts année pleine :**

- Revalorisation du RIFSEEP : + 100 000 €
- Revalorisation du point indice : + 100 000 €
- Création nouvelle structure de loisirs : + 120 000 €

##### **Nouveautés 2023 :**

- Création poste ludothécaire 75% : + 23 600 € (11 mois)
- Création poste médiathécaire 100% : + 35 000 € (8 mois)
- Création poste conseiller numérique 100% : + 11 700 € (4 mois)
- Renfort DST 6 mois : + 21 000 €
- Réorganisation cuisine centrale et PAD : + 12 400 €

#### Dépenses en moins en 2023 :

- 1 à 2 mois sans responsable patrimoine et environnement le temps du recrutement

##### pistes d'économie :

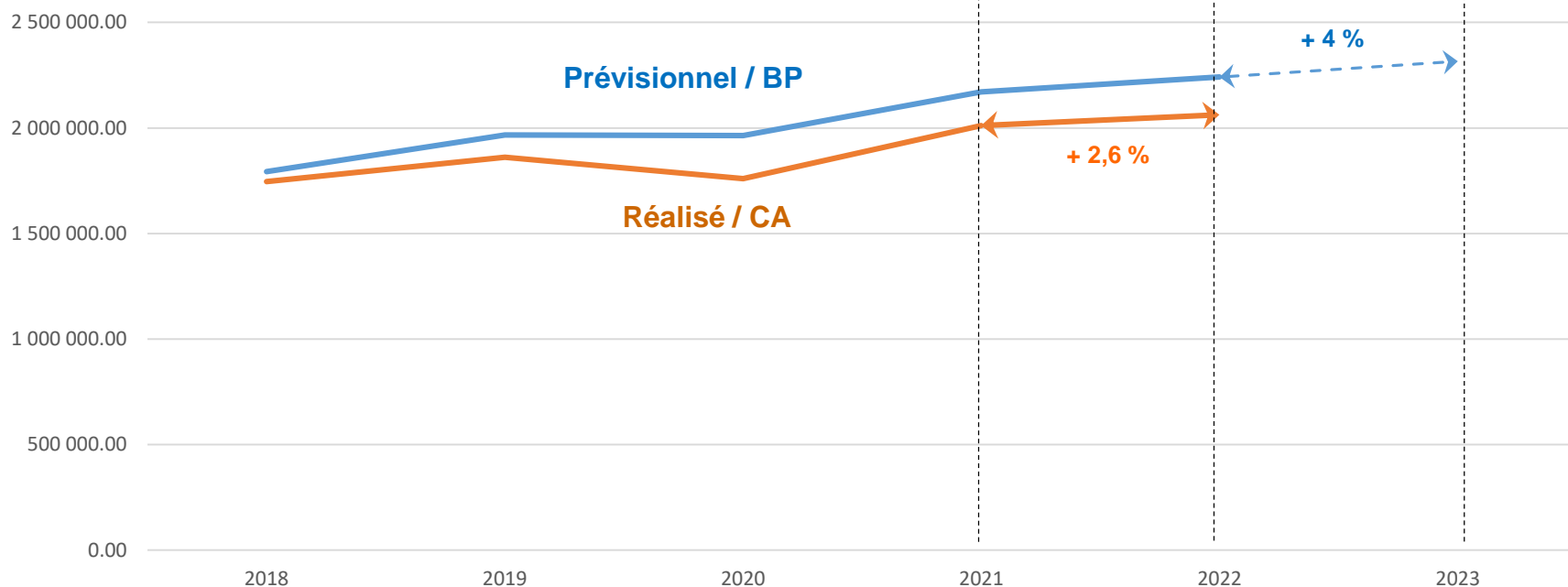
- Modalités d'attribution des Tickets restaurant
- Conditions d'octroi de la prime annuelle (absentéisme...)
- Limitation des heures complémentaires
- Fermeture des Centres de loisirs 1 semaine à Noël

## Le contexte local – Prévission par grandes masses du Budget 2023

### 2. Augmentation maîtrisée des charges à caractère général

**Prévission** de hausse de **4 %** entre le CA 2022 et le BP 2023 – dans un fort contexte inflationniste, et en lien avec l'ouverture de la Médiathèque (fonds documentaires, communication...), la mise à jour des dossiers techniques amiante, la reprise de concessions abandonnées, la poursuite de l'entretien du patrimoine (toiture Chapelle de Bongarant...), des actions de développement durable (atlas de la biodiversité...)...

Evolution des charges à caractère général / chapitre 011

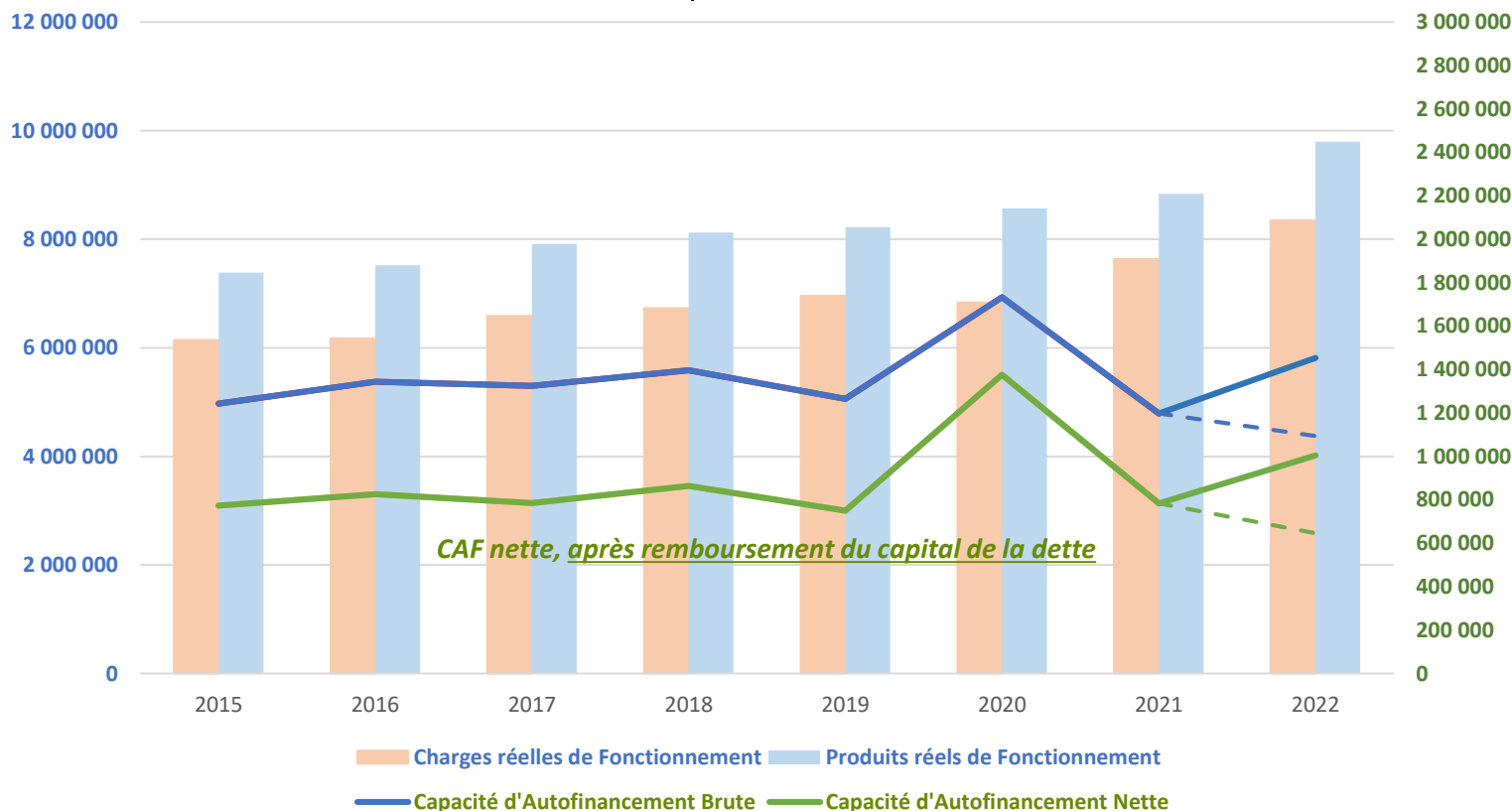


## Le contexte local – Capacité d'Autofinancement

La Capacité d'Autofinancement s'est accrue en 2022, à 1 000 000 €, compte tenu de la dotation versée par la DRAC pour les travaux de la Médiathèque : 359 000 €

Hors subvention (exceptionnelle) de la DRAC, la CAF nette aurait été de 641 000 €

Evolution de la Capacité d'Autofinancement



## Le contexte local – les orientations pour 2023

### La politique fiscale

- Rappel de l'évolution des bases et des taux entre 2021 et 2022 :
  - **Bases 2022** : - TFB : + 4,14 %  
- TFNB : + 5,54 %

*Comprenant une revalorisation annuelle des bases de + 3,4 % pour 2022 (selon indice INSEE de l'inflation sur 1 an)*

- **Taux** : les taux des deux taxes foncières ont augmenté de + 8 % en 2022

### ➤ **Orientation pour 2023 :**

Hypothèses de travail :

- **Bases 2023** : les bases prévisionnelles de TFB et TFNB seront impactées par la hausse mécanique des valeurs locatives de + 7,1 % en 2023 (liée à l'inflation). Les bases « physiques », quant à elles, pourraient évoluer entre + 0,5 % et + 1 % (constructions nouvelles)
- **Coefficient correcteur** : le calcul de l'effet du coefficient correcteur, en montant pour 2023, n'est pour l'instant pas connu, il devrait suivre la revalorisation des bases (+ 7,1 %)
- **Taux** : compte tenu de la pression inflationniste qui impactera les dépenses communales cette année, et le besoin de dégager des marges de manœuvre pour autofinancer les Investissements, il sera nécessaire d'augmenter les taux d'imposition en 2023, de manière raisonnable au vu de l'augmentation mécanique des bases par ailleurs. A noter que la Commune votera à nouveau un taux de Taxe d'Habitation restreint aux résidences secondaires (188 en 2022)

## Le contexte local – les orientations pour 2023

### La politique d'endettement

- **Endettement de la Commune**

Sans recours à l'emprunt en 2022, pour financer les Investissements, l'encours de la dette par habitant a diminué, passant de 723 €/hab., au 31/12/2021, à **703 €/hab.\* au 31/12/2022** (\* pour une « population DGF » de 8 848 hab. en 2022).

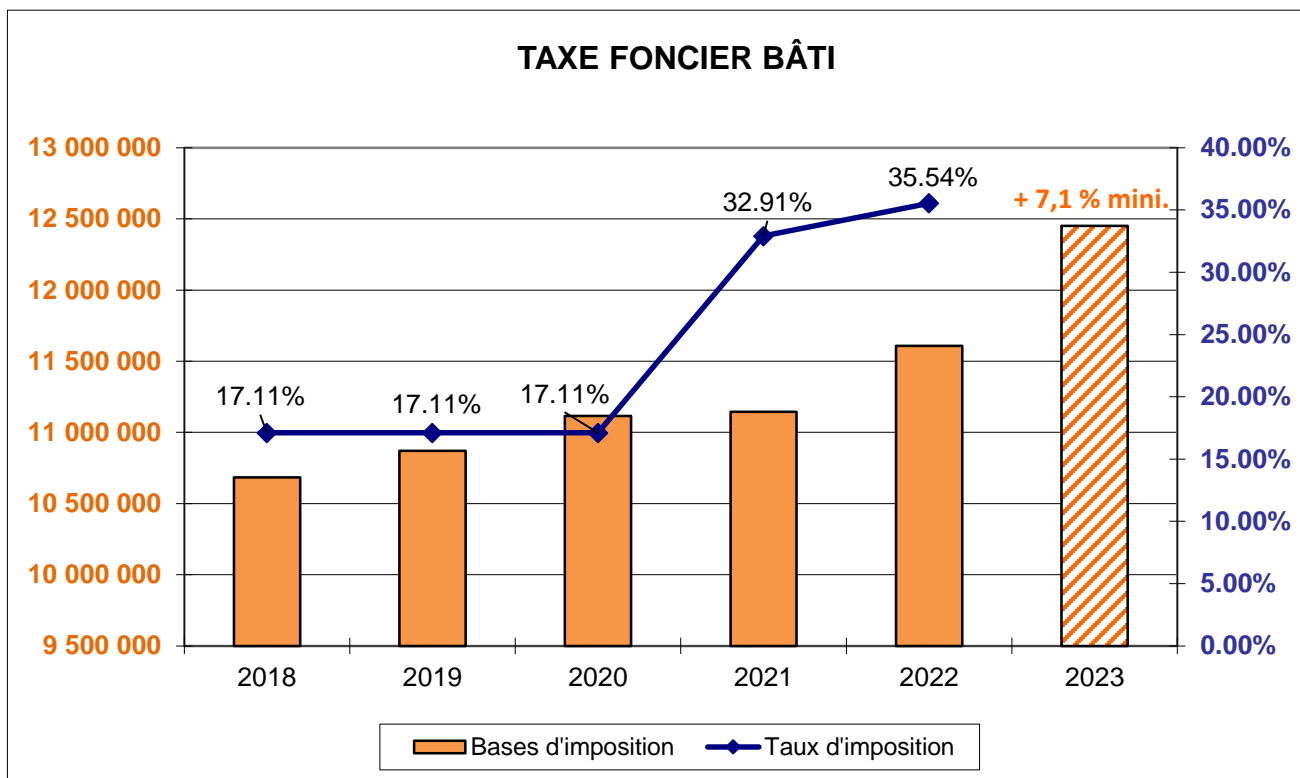
L'encours par habitant reste inférieur à la moyenne nationale de la strate (775 € / hab. en 2021, en baisse pour les communes de même strate de population).

- **Orientation pour 2023 :**

- La Commune n'envisage pas d'emprunter cette année, afin de regagner des marges de manœuvre financières pour les années suivantes ; ce qui permettra de se désendetter de 455 000 €, et ramener l'encours de dette par habitant à 648 € / hab. au 31/12/2023

## La politique fiscale – les orientations pour 2023

### Bases et taux d'imposition sur les ménages

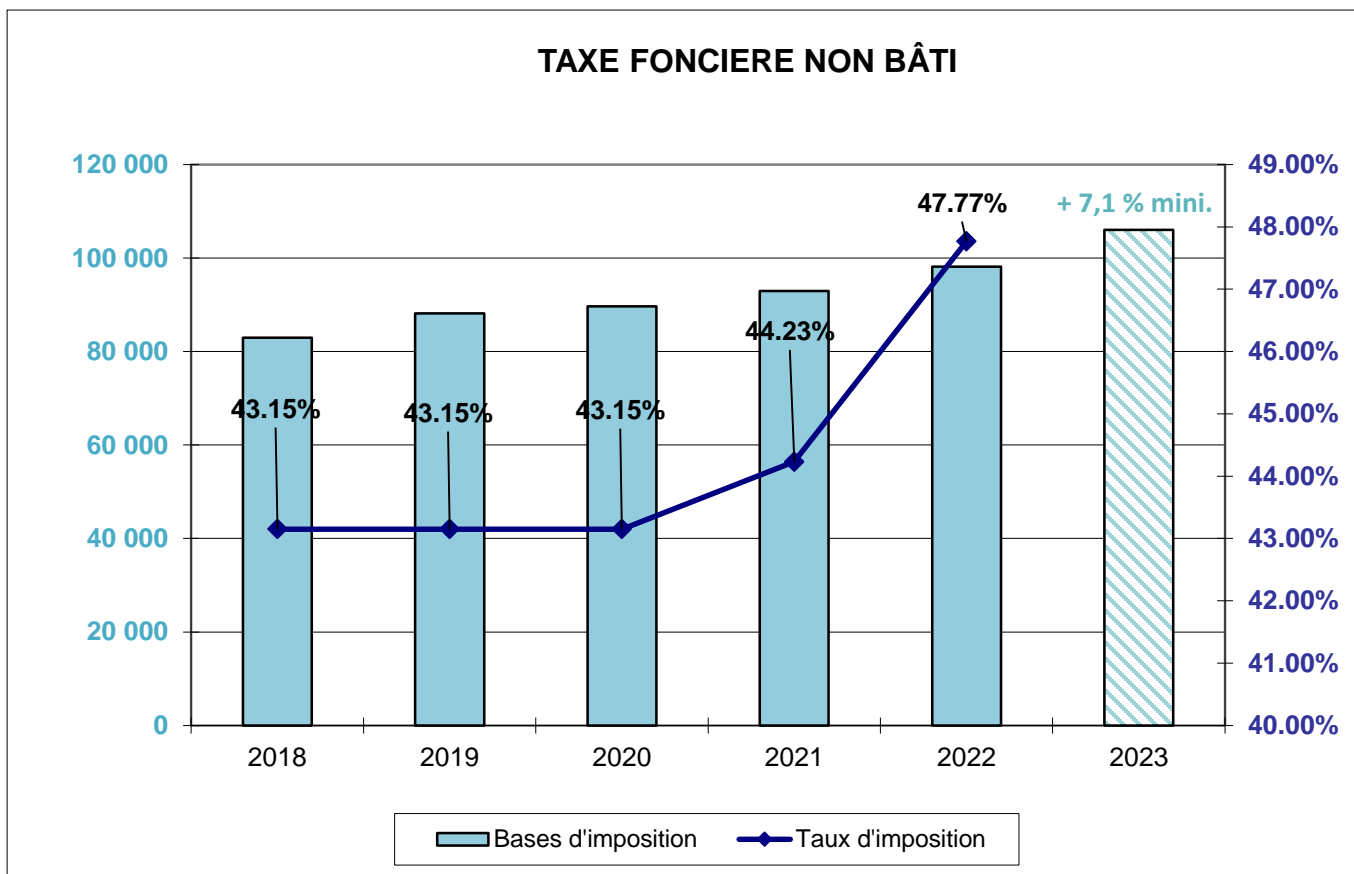


\* Pour rappel, le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti voté par le Département était de 15 % jusqu'en 2020. En 2021, le taux communal a intégré le taux départemental suite à la suppression de la Taxe d'Habitation.



La politique fiscale – les orientations pour 2023

Bases et taux d'imposition sur les ménages



## La politique d'endettement – les orientations pour 2023

### Encours de la dette

L'encours de dette s'élève à **6 222 634,78 €** au 01/01/2023

La capacité de désendettement de la Commune s'élève à **4.28 ans**. En comparaison, la commune se situe en dessous de la moyenne des communes de la même strate, qui se situe à un peu moins de **5 années**

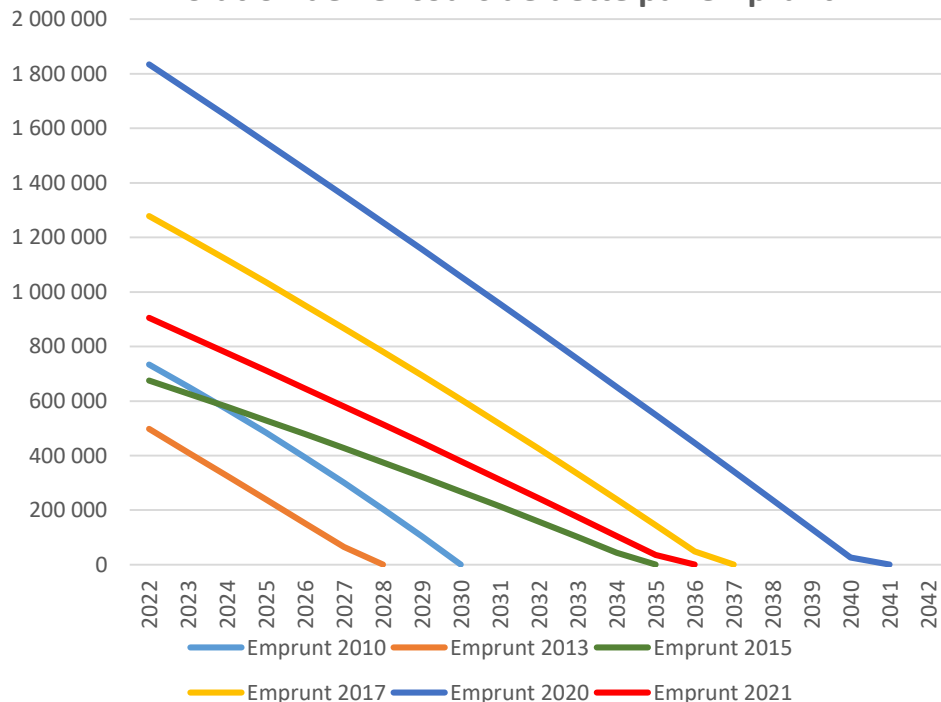
#### Structure des emprunts en cours :

6 emprunts restent en cours au 1/1/22, à **taux fixe**  
**1** dette envers Nantes Métropole - concernant le portage foncier du 12 rue de l'église (*remboursement au bout de 10 ans*)

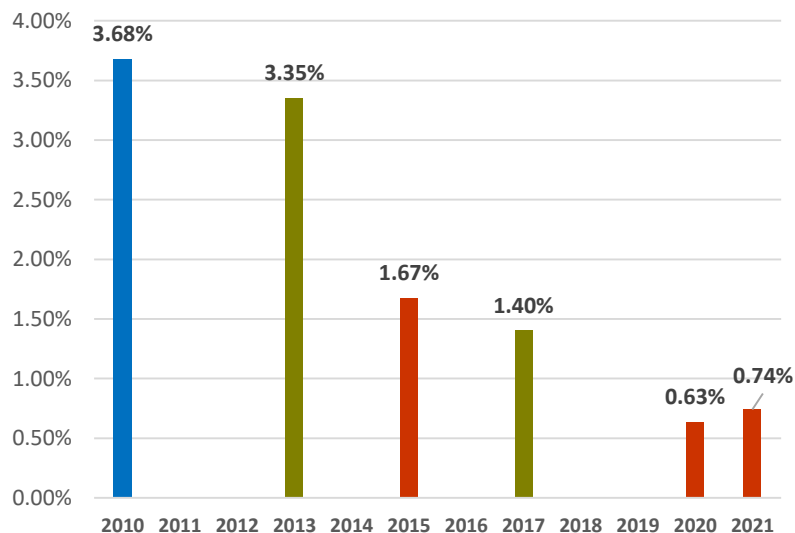
#### Liste des prêteurs :

- Crédit Agricole : 1**
- Crédit Mutuel : 2**
- Banque Postale : 3**

Evolution de l'encours de dette par emprunt



Niveau des taux des emprunts en cours



# **PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**

# Plan Pluriannuel d'Investissement 2020/2026

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	élections						élections
<b>Nouveaux Equipements</b>	Installat° lignes de self rest scol Forêt & Riv 55 000 €			Terrain synthétique foot à 5 / 150 000 € (sous réserves)			
	Foot - création d'un espace de convivialité 195 000 €				Construction Maison Petite Enfance 1 100 000 € (travaux)		
	Création d'une aire de jeux rue du Bois Colin 41 500 €			Mini terrain de hockey 100 000 € (sous réserves)		Terrain synthétique Multisports	
						Trvx 1 000 000 € ?	
<b>Rénovations et réaménagements importants du patrimoine existant</b>	Extension / réaménagement école Forêt 1 600 000 € (BP + BS) / 130 000 € (DM2) + 115 000 € (RAR 2019) 1 715 000 €			Divers travx salles de sport : 206 000 € Travx rénovat° La Poste et Gendarm. : 93 000 €	Rénovation salle E 200 000 € ? 400 000 € ?	Rénovation terrain foot synth. existant 400 000 € ?	
							Rénovation couverture et charpente salle C 600 000 € ?
		Projet Médiathèque					
		prog. 38 000 €	Moe 100 000 €	travaux (hors révisions) 1 120 000 €	équipements 280 000 €		
		Amélioration énergétique des salles de sports 1 450 000 € (hors programmiste) MOe 110 724 € / trvx 1 305 000 €			Rénovation jeux extérieurs 80 000 €		2 classes école élémentaire Rivière (étage) + extension du préau, toilettes supplémentaires, ravalement / ITE bâtiment élémentaire et extension ? €
		travx école Rivière 305 000 €	travaux cimetière 180 000 €	Rénovation couvertures EPB et SALTERA 325 000 €			
<b>Politique Maîtrise du Foncier</b>	budget de constitution de "réserves foncières statégiques"						
				Projet de maraîchage communal Foncier : 50 000 € ? Equipements / travaux : de 200 000 € à 800 000 € (si pas de bâti pré-existant) ?			
<b>Travaux de gros entretien des bâtiments et renouvellement des outils et matériels indispensables aux services</b>	400 000 €	600 000 €	500 000 €	700 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €
		Circuit patrimoine 1 : 18 000 €			Circuit patrimoine 2 : 21 000 €		
			Budget participatif : 30 000 €			Budget participatif : 30 000 €	